

Recyclage des matériaux de construction

50 000 tonnes de déchets recyclés en 2012 par les Industries du Plâtre

Paris, le 24 juin 2013 – Depuis la signature de la Charte sur la Gestion des déchets en 2008, les industriels du plâtre sont engagés dans une politique proactive de gestion de leurs produits en fin de vie. Cette démarche bénéficie de l'aptitude naturelle du plâtre à être recyclé indéfiniment. Elle s'appuie également sur la création et la mise en œuvre de filières de valorisation. Aujourd'hui, les industriels du plâtre recyclent 50 000 tonnes de déchets, soit **15% du gisement des rebuts issus de la construction**. Ce chiffre a été **multiplié par 5 en 4 ans** ; l'ambition est de recycler, à horizon 2020, 70% du gisement de déchets à base de plâtre, soit 245 000 tonnes.

Une ressource préservée et une économie significative pour les entreprises de pose

La filière plâtre compte parmi les quelques filières de matériaux de construction effectivement opérationnelles dans le domaine du recyclage. Depuis 2008, elle se développe de façon continue et efficace. Elle vise à limiter l'enfouissement des déchets et à maîtriser la consommation des ressources naturelles. Ainsi **les 50 000 tonnes de déchets de plâtre recyclés en 2012 sont autant de ressources préservées**. Pour les entreprises de pose, le recyclage représente **une économie de 25% à 40%** par rapport aux coûts de mise en décharge (ISDND – Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux).

Une progression continue du recyclage

Tonnage de déchets recyclés

2008 : 10 000 tonnes

2009 : 16 500 tonnes

2010 : 35 000 tonnes

2011 : 41 000 tonnes

2012 : 50 000 tonnes

Les déchets à base de plâtre ont pour origine les chantiers de construction et de déconstruction. Ils représentent un gisement estimé à environ 350 000 tonnes.

- Les **déchets de construction** proviennent des chantiers, dans le neuf ou en rénovation : c'est de là que sont issues les 50 000 tonnes recyclées en 2012.
- La gestion des **déchets de déconstruction sélective** fait l'objet d'un projet en cours à l'échelle européenne. Il s'agit du **projet GtoG (Gypsum to Gypsum) financé par le programme Life+ de l'Union Européenne** auquel participent les industriels français.



GYP SUM TO GYP SUM



Pour rappel, les industriels valorisent l'intégralité de leurs rebuts internes qui sont traités puis réinjectés dans la fabrication du plâtre.

Une filière engagée avec de nombreux partenaires

La valorisation s'est développée sur l'ensemble du territoire à travers de nombreux partenariats nationaux, régionaux ou locaux, conclus par les industriels du plâtre. Ces accords impliquent des industriels, des entreprises de collecte, de recyclage ou de démolition ainsi que des déchetteries. On estime aujourd'hui à plus de 250 le nombre de points de collecte en France. Ce maillage national contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, grâce à l'optimisation des transports entre les centres de collecte et les ateliers de recyclage.

Knauf a initié le développement de partenariats sur le secteur de l'Aisne (02) et le poursuit sur l'ensemble de l'hexagone. Dans la région grand Est, Knauf a signé des conventions avec Bourgogne Recyclage et Cernay Environnement, spécialisées dans le tri des déchets du bâtiment. Dans le grand Ouest de la France, Knauf poursuit son expansion avec Bati Recyclage.



Placoplatre a mis en place une filière de recyclage de produits et déchets à base de plâtre. Aujourd'hui, le groupe s'appuie sur un réseau de collecteurs sur l'ensemble du territoire. Pour développer ce réseau, Placoplatre collabore notamment avec Nantet en Savoie, Servibennes à Toulouse, Veolia Onyx pour couvrir les régions Bourgogne et Franche Comté ainsi que Coved Vitrolles dans le Sud. Cette filière de valorisation intègre trois ateliers de recyclage situés sur les sites de production de Vaujors (93), Chambéry (73) et Cognac (16).

L'Ecole du Barreau à Issy-les-Moulineaux, un bâtiment HQE de 8 500 m², ainsi que le centre commercial Eiffel (30 000 m²) à Levallois-Perret ont constitué des chantiers exemplaires. Sur ces deux chantiers, les chutes de plaques de plâtre ont été entièrement recyclées.

Siniat recycle les déchets de plâtre issus de chantiers de construction et de démolition, d'entreprises de plâtrerie, de réseaux de distribution et de déchetteries s'ils sont conformes au cahier des charges. **Siniat** a conclu, en 2012, un partenariat avec Veolia Propreté ; à présent, avec près de 130 points de collecte, et un pôle Recyclage dédié, **Siniat** participe activement au développement de cette filière en pleine croissance. De nombreux partenariats sont en cours de discussion afin d'atteindre un maillage national permettant l'optimisation du transport des déchets.



**Le plâtre : un matériau 100% recyclable,
Une production peu consommatrice d'énergie et respectueuse de l'environnement**

Issu du gypse, roche minérale naturelle, **le plâtre est un matériau 100% recyclable**. Le gypse s'est formé en couches épaisses par évaporation de l'eau de mer il y a 40 millions d'années. Ces couches, séparées entre elles par d'autres masses rocheuses, se trouvent aujourd'hui enterrées. Le gypse est extrait de carrières à ciel ouvert ou de galeries souterraines, puis traité dans des usines situées à leur proximité (en Ile-de-France, 90% des usines sont situées à moins de 10 km du site de production).

La production du plâtre et de ses produits dérivés est peu consommatrice d'énergie : il est cuit dans des fours à basse température (150°C). Par ailleurs, Il suffit de 3m³ d'eau (soit la quantité d'eau consommée dans une maison occupée par 4 personnes pendant 5 jours) pour fabriquer les plaques de plâtre nécessaires à l'élaboration d'une maison de 100 m². A noter que 100% du carton entrant dans la production de plaques de plâtre est fabriqué à partir de papier recyclé.

En matière de développement durable, des mesures sont également prises par les industriels, au sein des usines de transformation, pour maîtriser les impacts et réduire les émissions.

Enfin, **la remise en état des carrières de gypse** est une priorité absolue pour les industriels. Leurs projets de réaménagement (création de parcs naturels, de plans d'eau, d'espaces verts ou agricoles...), définis en concertation avec les collectivités locales et les associations environnementales, sont inscrits dans le dossier d'autorisation d'exploitation des carrières. Les actions sont réalisées pendant et après l'extraction.

A propos des Industries du Plâtre

Les Industries du Plâtre est le nom du syndicat professionnel créé en 1966 pour représenter la filière plâtre française. C'est l'unique représentant de cette filière en France. Il regroupe l'ensemble des industriels produisant et commercialisant ce matériau et ses dérivés : Céramique et Mécanique, Fassa, Isolava, Knauf, Placoplatre, Plâtres Vieujot, Sedap, Semin, Siniat, 9 acteurs majeurs de l'industrie du plâtre en France.

Avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliards d'euros et une production d'environ 5 millions de tonnes de gypse par an - dont 54% extraites en Ile-de-France - *Les Industries du Plâtre* représentent 100 000 emplois directs et indirects.

Les Industries du Plâtre ont pour missions principales la recherche et l'innovation, la formation professionnelle et la préservation de l'environnement.

Pour en savoir plus :

Les Industries du Plâtre : www.lesindustriesduplatre.org

Knauf : www.knauf.fr

Placoplatre : www.placo.fr

Siniat : www.siniat.fr

Contacts Presse

Agence Ketchum pour Les Industries du Plâtre

Laurène Wale: 01 53 32 56 30 – laurene.wale@ketchum.fr

Elsa Portal : 01 53 32 56 48 – elsa.portal@ketchum.fr